Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration de projet portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération ZAC OZ 1 et la mise en compatibilité du PLU de la ville de Montpellier avec le projet au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

Durée de l'enquête publique : **du mardi 7 janvier 2014 au vendredi 7 février 2014 inclus soit pendant 32 jours.**
Cette enquête est organisée par **l'arrêté préfectoral n° 2013-01-2365 du 17 décembre 2013**

Le commissaire enquêteur :
M. Frédéric SZCZOT, architecte honoraire, professeur titulaire, retraité, est désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique.

Informations :
Les personnes responsables auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :
Mme **Laure GENAUDEAU**, chargée de projet à la Direction du Foncier et de l'Aménagement opérationnel de la Communauté d'Agglomération de Montpellier : 04-67-13-97-26 - (l.geneaudau@montpellier-agglo.com)
M. **Nicolas LAVENU**, chargé de projet à la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier SAAM : 06-67-13- 63.84 (nicolas.lavenu@saam-agglo.fr)

Siège de l'enquête :
Le siège de l'enquête est l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Montpellier :

Hôtel d'Agglomération de Montpellier
50 place Zeus
34000 Montpellier

Le dossier d'enquête sera consultable à la Maison d'Agglomération centre située au rez de chaussée de l'Hôtel d'Agglomération. A titre indicatif, les heures d'ouverture au public de la Maison d'Agglomération centre sont les suivants : ***du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00***

Dossier d'enquête :
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du **Préfet de l'Hérault**, à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, au Bureau de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Par ailleurs, le public pourra aussi prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du PLU de Montpellier en vue de la réalisation de la ZAC OZ 1, comportant notamment l'étude d'impact, l'évaluation environnementale du PLU, les avis de l'autorité environnementale et le bilan de concertation, à l'Hôtel d'Agglomération de Montpellier (maison d'agglomération centre), il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

De plus, le dossier sera consultable en Mairie de Montpellier aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 17h30 et le jeudi de 10h00 à 19h00).

Les personnes intéressées, si elles le souhaitent, pourront également adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'Hôtel d'Agglomération de Montpellier :

M. le commissaire enquêteur
ZAC OZ 1-Déclaration d'intérêt général et mise en compatibilité du PLU de Montpellier
Hôtel de l'Agglomération de Montpellier
50 place Zeus
CS 39556
34961 Montpellier cedex 2

Permanences :
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet à l'Hôtel d'Agglomération (adresse mentionnée ci-dessus) aux jours et horaires suivants :

Permanences	Horaires
Mardi 7 janvier 2014	De 09h00 à 12h00
Jeudi 23 janvier 2014	De 14h00 à 17h00
Vendredi 7 février 2014	De 14h00 à 17h00

Rapport :
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la **Préfecture de l'Hérault,** (Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement), **à l'Hôtel de l'Agglomération** et **en Mairie de Montpellier**.

De plus**,** le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site Internet de la Préfecture de l'Hérault pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête: **http://www.herault.gouv.fr**

******

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique sera publié sur les sites Internet de la Préfecture de l'Hérault (http://www.herault.gouv.fr) et de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et sera également affiché par le maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération de Montpellier à proximité du lieu d'opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée ; il sera également, dans les mêmes délais, publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Hérault .